

Politique de la ville, où en est-on ?

● Le nouveau rapport de performance du département de l'Aménagement du territoire met en exergue plusieurs indicateurs clés sur le bilan 2016-2017 ainsi que les perspectives pour les deux prochaines années.



Le département de l'Aménagement du territoire, de l'habitat et de la politique de la ville a livré son nouveau rapport de performance. Les données en sont instructives. On en apprend, par exemple, que le taux de couverture des documents d'urbanisme devrait atteindre plus de 63% avant fin 2018 contre 56% en 2017. Les prévisions du département de tutelle pour les années 2019 et 2020 tablent aussi sur l'évolution de ce taux de 66% à 73% sur la période citée. Par ailleurs, le même document renseigne que le nombre de communes dotées d'au moins un schéma

Cinq schémas directeurs d'aménagement urbain sont à l'étude.

d'aménagement atteint les 1503. À noter que 15 schémas directeurs d'aménagement urbain (SDAU) sont à l'étude, ce qui devrait permettre une couverture territoriale «basée sur les concertations et assurant une homogénéité spatiale. Les SDAU ne concernent plus une ville mais couvrent la totalité des provinces et des préfectures», estime le ministre de l'Aménagement du territoire. L'accélération du processus d'adoption des SDAU vise essentiellement à tempérer les effets de la spéculation et à réduire les exceptions en matière d'urbanisme, sans oublier la visibilité que cela permet aux collectivités territoriales sur la mise en place des projets d'infrastructures. Pour ce qui est de la préparation des guides de référence fixant les normes techniques des schémas d'urbanisme, les données provisoires pour cette année 2018 recensent actuellement cinq guides de référence encadrant l'action des acteurs concernés, et ils seront au nombre de 6 en 2019. Le rapport souligne que ces outils «visent à mettre en place de nouvelles approches d'occupation des territoires, partie intégrante du programme de réformes juridiques relatives au domaine de l'urbanisme».

L'État compte aussi sur la valeur ajoutée des études réalisées jusqu'à présent ou celles en cours d'achèvement. Pour la seule année 2018, ce sont 80 études prospectives et préventives qui ont été réalisées, alors qu'entre 2016 et 2017, ce sont au total 132 études qui ont été bouclées par le département de tutelle. Les enquêtes et prospections réalisées concernent principalement «*la transition numérique des espaces, les études portant sur la gestion des risques ainsi que les études portant sur la mobilité et les déplacements urbains*», selon l'inventaire réalisé par le gouvernement. Plusieurs autres domaines sont inclus dans le périmètre de recherche, notamment les études relatives à la promotion des activités commerciales, du tourisme ainsi que les quartiers écologiques. L'État dispose également de plus de visibilité concernant la mise à niveau des carrières, les plans des espaces verts ainsi que les méthodes d'évaluation des pratiques urbaines.

Le souci du parachèvement des projets

Les indicateurs du ministère portant sur la moyenne d'exécution des programmes montrent une relative évolution entre 2016 et 2017, celle-ci étant passée de 56 à 61%, en attendant que ce taux atteigne les 71% en fin 2018. Conscient des enjeux découlant de l'application des programmes d'habitat et de la politique de la ville, le gouvernement s'attend à ce que le taux d'exécution atteigne 71% puis 76% durant les deux prochaines années. Il s'agit essentiellement des programmes visant la restauration des tissus urbains anciens. A ce titre, soulignons que 31 villes sont concernées. Le rapport de performance met en avant les efforts déployés pour que les pactes d'urbanisme, sorte de «*Constitution pour les villes*», puissent se généraliser, «*avec une moyenne de cinq pactes urbains par an sur les cinq années à venir*», selon les attentes du département de tutelle, «*ce qui portera leur nombre à 86 pactes à l'horizon 2022*». Les anciennes médinas, couvertes par des schémas d'aménagement, sont actuellement au

surens insérées dans les nouveaux schémas. L'État compte, dans ce contexte, «*soutenir la planification stratégique au niveau des provinces, ainsi que l'assistance des acteurs locaux au niveau de l'ingénierie spatiale*», précise le rapport. Enfin, pour ce qui est du seuil des services numériques offerts aux usagers,

les données montrent que 60% des services sont actuellement disponibles via Internet. Un pourcentage qui sera amené à augmenter durant les deux prochaines années pour atteindre 80% en 2020.

PAR **YOUNÉS BENNAJAH**
y.bennajah@leseco.ma

L'intégration du développement durable sera inscrite dans la stratégie urbaine.

nombre sept, en attendant que six autres villes anciennes s'ajoutent au peloton entre 2019 et 2020, selon les prévisions du ministère. L'intégration du développement durable dans les politiques publiques sectorielles, basée sur une stratégie nationale de développement durable qui englobe les ressources naturelles, les écosystèmes et le patrimoine historique et culturel, sont au centre des me-